DLP 29-7-38144098
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ISSN : 0762 042 X
®



Avertissements agricoles

BRETAGNE
DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
280, rue de Fougères, 35700 RENNES ☎ 99 36 01 74
Publication périodique
BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
ÉDITION : CULTURES MARAÎCHÈRES, LÉGUMIÈRES ET POMMES DE TERRE

BULLETIN N° 164 27 juillet 1988

> **Pomme de terre** : maladies de conservation
>
> **Réglementation** : utilisation des produits antiparasitaires
>
> **Avertissements télématiques** : consultez votre minitel.

POMMES DE TERRE
MALADIES DE CONSERVATION

Suite de la note présentée dans le bulletin n° 163 du 21 juillet.

3 - Lutte chimique

Les traitements ne peuvent être mis en oeuvre que pour les tubercules utilisés comme semence. Ils ne sont efficaces que contre les champignons.

Appliqués à l'automne, ils permettent une réduction des pertes en cours de conservation occasionnés par phoma et fusariose. De plus, ils améliorent la qualité sanitaire des semences, ce qui entraîne une amélioration de l'état sanitaire des tubercules fils pour le rhizoctone, la gale argentée et, dans une certaine mesure, pour le phoma et les fusarioses.

Le tableau de la page 3 indique les spécialités utilisables contre le phoma et le rhizoctone.

Le traitement par trempage est fait durant 5 minutes sur la base d'un quintal de tubercules dans un hectolitre de bouillie. Pour compenser la perte de matière active, après chaque passage, ajoutez 4 litres d'une solution de concentration double de celle de la bouillie initiale et renouvelez après 15 passages.

Le traitement par micropulvérisation est fait à raison de 2 litres de bouillie par tonne de tubercules.

Efficacité des traitements

. réalisez correctement l'application : respect de la dose, du temps de trempage et du renouvellement des bains, vérification du débit de l'appareil en micropulvérisation.

P40

IMPRIMERIE DE LA STATION BRETAGNE • DIRECTEUR GERANT : G. CHERBLANC • C.P.P.A.P. : 528 AD

ABONNEMENT 1er Janv. - 31 Déc. 175 F
C.C.P. 9404-94 Y Rennes - S/Rég. de Recettes de la DRAF - Prot. Végét.

. Traitez dans les 48 heures qui suivent les blessures de récolte ou de conditionnement.

. Traitez des tubercules propres.

. Les traitements à la récolte sont les plus efficaces. Si cela n'a pas été possible, assurez une bonne cicatrisation et traitez au conditionnement.

Risques de phytotoxicité

. Le formol ne doit pas être utilisé aussitôt après la récolte, sur tubercules blessés et encore turgescents, ni au printemps à la germination.

. Le Fungaflor TZ est agressif en application de printemps sur tubercules d'âge physiologique avancé.

. Les formulations acides (Fungaflor TZ, Tébuzate 20 S, Tecto extra, Tébuzate extra) ne doivent pas être pulvérisées sur des tubercules humides avec des yeux encore turgescents.

. Pour les matières actives ayant de nombreuses spécialités, n'utilisez que celles qui sont autorisées (voir tableau page 3).

REGLEMENTATION
UTILISATION DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

L'arrêté du 5 juillet 1985 relatif à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole a limité l'emploi de ceux-ci aux seuls usages autorisés.

La mise en application de ce texte initialement prévu en juillet 1988 est reportée au 31 décembre 1988.

AVERTISSEMENTS AGRICOLES TELEMATIQUES

Les Avertissements Agricoles sont diffusés sur MINITEL.

Pour les consulter, composez le :

36-17, code **AVERT**

36-15, code **FA3**

36-15, code **DDAF35** (Ille-et-Vilaine seulement).

Dernière note : Bulletin n° 163 du 21 juillet 1988.

FONGICIDES UTILISABLES EN TRAITEMENT DE SEMENCE DE POMME DE TERRE

Matière active	PHOMA Trempage Dose M.A g/hl	PHOMA Micropulvérisation Dose M.A g/tonne	RHIZOCTONE Trempage Dose M.A g/hl	RHIZOCTONE Micropulvérisation Dose M.A g/tonne	Spécialités commerciales
bénomyl			200		Benlate
carbendazime	200		200		Bavistine, Sandonil Daryline, Véréor Brior, Bandor
carbendazime + manèbe	120 + 1000		120 + 1000		Bavistine M Daryline M
imazalil	100	30			Fungaflor
imazalil + thiabendazole	40 + 120	15 + 45			Fungaflor TZ *
iprodione			400	100	Rovral
mancozèbe			240/Q en poudrage		Dithane M 45, Sandozèbe
mépronil			375 15/Q en poudrage	100	Basitac 75 PM Basitac 3 PP
thiophanate méthyl	400		350		Pelt 44, Pelt 44 liquide *
thiabendazole	240	60	240	60	Mertect flowable Tébuzate 45 L,Tecto 20 S Tebuzate 20 S
thiabendazole + 8 hydroxyquinoléine			120 + 120	60 + 60	Tecto extra Tébuzate extra
tolclofos méthyl				50	Rizolex
pencycuron			62,5 25/Q en poudrage		Monceren L Monceren P

* Sont également autorisés contre : - Fusarioses ; Fungaflor TZ
- Gale argentée ; Pelt 44 liquide.

- Certains produits sont utilisables en fumigation ; l'aminobutane à 28 g par quintal contre le phoma et le formol (aldéhyde formique à 35 % contre le rhizoctone).

- Outre ces autorisations, l'action des benzimidazoles (bénomyl, carbendazime, thiabendazole, thiophanate méthyl) sur la gale argentée et sur les fusarioses est connue. Cependant, il existe des souches résistantes de fusarioses aux benzimidazoles contre lesquelles seuls le Fungaflor TZ et le Tébuzate extra sont actifs.

L'alternance des produits doit être recherchée pour limiter les risques d'apparition de souches résistantes.

P41